

Rudolf Steiner au sujet de l'éthique kantienne des maximes

Une correction

Marcus Andries

Dans la seconde partie de sa *Philosophie de la liberté*, Steiner donne — sur la base des réflexions de la première partie, relevant avant tout de la théorie de la connaissance, lesquelles conduisent au discernement dans le caractère universel du penser¹ pur et au concept central d'intuition² — une description de ce qui se présentait à l'esprit comme une éthique humaine et conforme à l'époque. Il la désigna comme un « individualisme éthique »³. Steiner tenait sa *Philosophie de la liberté* pour si fondamentale et si importante, tout particulièrement comme fondement de l'anthroposophie, qu'il s'y tint toute sa vie durant. Raison pour laquelle il en réalisa une deuxième édition, 25 ans après la première et aussi dès 1921, encore une troisième. Et pour cette raison dans l'ensemble de son œuvre, il a fait plus de 200 renvois⁴ spécifiques à la *Philosophie de la liberté*, ce qui souligne expressément l'importance qu'il lui accordait.

Bien entendu, il serait faux de comprendre sous l'individualisme éthique une théorie éthique au sens traditionnel philosophique et académique du terme. Premièrement, Steiner ne développe aucun principe moral ou système de principes moraux. Secondement, son individualisme éthique n'a aucun caractère normatif au sens véritable : en aucun endroit de la *Philosophie de la liberté*, il n'est question de « devoir », ni au point de vue matériel, ni au point de vue formel. Conformément au sous-titre de cette œuvre : « *Observation de l'âme selon la méthode des sciences naturelles* », il s'agit d'une entreprise⁵ empirique descriptive et non pas théorique normative. Steiner développe l'organisme idéal de la *Philosophie de la liberté* par une méthode phénoménologique-didactique⁶, dont la base empirique est l'observation de soi⁷. Il ne dit pas ce que l'être humain doit faire, ni non plus qu'il doit agir librement, mais donne au contraire une description des conditions anthropologiques pour la liberté humaine. Dans cette mesure, la *philosophie de la liberté* présente en substance une anthropologie philosophique.⁸ Au centre de la description de Steiner des possibilités du développement intérieur, se trouve une progression des mobiles et motifs de son action — à l'occasion de quoi sous le terme « mobile » est à comprendre une impulsion *durable* du vouloir, sous celui de motif « une instigation *momentanée* ».⁹ Pour ces deux éléments de l'acte du vouloir, quatre degrés sont chaque fois à distinguer¹⁰ :

Mobiles/ressorts	Motifs
1. Instinct	1. Représentation du bien propre ou de celui d'autrui
2. Sentiment	2. Principes moraux
3. Représentation	3. discernement moral
4. Penser pur	4. intuition pure

Chaque fois le degré le plus haut, le quatrième, est caractérisé comme celui d'un être humain agissant de manière moralement juste et en même temps libre. C'est seulement sur ce degré de « moralité dans

¹ Voir Rudolf Steiner : *La philosophie de la liberté (GA 4)*, chapitre V, alinéa 18 — dans ce qui va suivre et ici citée d'après la 2^{ème} édition de 1918.

² Voir à l'endroit cité précédemment, Chapitre V, alinéa 25.

³ Voir à l'endroit cité précédemment, Chapitre IX, alinéa 28.

⁴ Voir Karl-Martin Dietz : *La recherche de réalité*, Stuttgart 1988, p.197 ; Karl-Martin Dietz (éditeur) : *La philosophie de la liberté de Rudolf Steiner*, Stuttgart 1944, p.10 ; voir aussi Otto Palmer : *Rudolf Steiner sur sa philosophie de la liberté — Monographie d'un livre*, Stuttgart 1984, pp.148-154.

⁵ Conformément à cela, en rapport avec l'imagination morale, Steiner ne parle expressément pas d'un « éthique comme science de norme », mais d'une « doctrine naturelle de représentations morales ».

⁶ Voir à l'endroit cité précédemment, chapitre XI, p.418. Jaap Sijmons : *Phénoménologie et idéalisme. Structure et méthode de la philosophie de Rudolf Steiner* : Bâle 2008, p.8 et pp.354 et suiv.

⁷ GA 4 Les conséquences du monisme, alinéa 5.

⁸ Voir Christoph Linderberg : *Savoir, de quoi il s'agit — ou bien : La philosophie de la liberté lue comme anthropologie philosophique*. Dans Karl-Martin Dietz (éditeur) : *La philosophie de la liberté de Rudolf Steiner*, pp.33 et suiv.

⁹ Voir GA 4, Chapitre IX, alinéa 7.

¹⁰ Voir *Edenda* alinéas 10-24.

sa pleine dignité¹¹ », lors duquel on agit¹² à chaque fois à partir d'une intuition morale¹³ et exclusivement par amour de la chose, que mobile et motif coïncident¹⁴.

Le caractère fondamental de la *Philosophie de la liberté*

Steiner développe son individualisme éthique comme une éthique de situation d'empreinte radicalement individualiste, carrément en contraste prononcé ou non-prononcé, à l'éthique déontologique d'Immanuel Kant (éthique du devoir). Ceci devient évident à plusieurs endroits.¹⁵ Au lieu d'affirmer un principe moral suprême, à partir duquel ensuite pour une action dans des situations particulières concrètes, peut être dérivé ce qui est « juste », dans l'éthique de Steiner, à chaque fois des intuitions morales conformes aux faits, jaillissant de l'imagination morale¹⁶ se trouvent au centre de l'action individuelle¹⁷. Pour Rudolf Steiner, ceci résulte de l'observation de l'organisation de l'âme et de l'esprit de l'être humain. En comparaison avec toutes les conceptions éthiques restantes, que la philosophie a produites jusqu'alors, l'individualisme éthique de Steiner représente une éthique extrêmement exigeante. Et certes, à deux sortes d'égards : premièrement, en ce qui concerne sa compréhension profonde — la *Philosophie de la liberté* n'est pas simplement une œuvre philosophique, à savoir, un ouvrage théorique, mais au contraire, sur la base du type de son exposition, c'est un manuel d'étude — secondement, en ce qui concerne sa réalisation pratique, dans la mesure où elle a été décrite par Steiner, non pas pour des êtres humains « développés à moitié » ou bien « non-développés », mais au contraire, pour des « êtres humains complets », à savoir « matures » et éduqués.¹⁸

L'intention de Steiner, qu'il poursuivait avec la *Philosophie de la liberté*, ne consistait pas à inciter à réfléchir simplement *sur* le penser (réflexion/théorie). Il lui tenait beaucoup plus à cœur de faire avoir une *expérience* non sensorielle du penser à celui qui étudie son œuvre en allant au fond des choses, au moyen de son propre penser (observation/empirie).¹⁹ Steiner pose cela clairement tout au début de la *Philosophie de la liberté*, lorsqu'il dit : « Une réponse théorique n'est pas donnée ici, [...] au contraire, on renvoie au domaine d'expérience vécue de l'âme »²⁰, et : « Nous ne voulons pas arranger des spéculations », mais au contraire « descendre dans les profondeurs de notre propre essence/être » et donner une description de « ce que tout un chacun éprouve dans sa propre conscience »²¹. Cette qualité particulière, l'expérience [vécue, *ndt*], se trouve aussi au centre de la caractérisation de Steiner de ce qui est réellement individuel et de l'action libre de l'être humain et n'est pas, par exemple, une détermination rationnelle : « Celui auquel fait défaut la faculté d'*éprouver* pour le cas isolé la maxime morale particulière, ne produira jamais non plus de vouloir véridiquement individuel »²², et « on doit pouvoir s'opposer à l'idée *en l'éprouvant*, sinon on tombe sous sa servitude. »²³ Une prise de connaissance purement intellectuelle obstrue les couches plus profondes de la *Philosophie de la liberté*. Mais lorsque la structure d'ensemble est sans cesse pénétrée en exerçant l'observation de soi, tandis que les détails sont placés en relation avec le tout, on s'approprie alors quelque chose de cette faculté

¹¹ À l'endroit cité précédemment, chapitre XIII, alinéa 53.

¹² À l'endroit cité précédemment, chapitre IX, alinéas 30 & 36.

¹³ À l'endroit cité précédemment, chapitre IX, alinéa 25.

¹⁴ À l'endroit cité précédemment, chapitre IX, alinéa 24.

¹⁵ À l'endroit cité précédemment, chapitre IX, alinéas 26 (explicite) ; 30 (implicite) ; 35 (implicite) ; 44 (explicite) ; 45 (implicite) — à l'endroit cité précédemment, chapitre XIII, alinéas 46 (implicite) ; 48 (implicite) ; 52 (implicite).

¹⁶ À l'endroit cité précédemment, chapitre XII, alinéas 3 & 13 ; chapitre XIII, alinéa 46.

¹⁷ Formellement, on peut caractériser le principe d'action à partir d'intuition morale — à savoir « la réalisation d'un objectif moral individuel purement intuitivement conçu » — pour ainsi dire comme le principe moral suprême de Steiner. De fait, il parle lui-même aux endroits centraux de « principe moral (suprême) » (à l'endroit cité précédemment, chapitre XIII, alinéas 23 & 26.

¹⁸ À l'endroit cité précédemment, chapitre XIII, alinéa 51.

¹⁹ Voir du même auteur : *La conception du monde de Goethe (GA 6)*, Chapitre 1.6, alinéas 3 & 8.

²⁰ **GA 4** Préface à la nouvelle édition de 1918, alinéa 2.

²¹ À l'endroit cité précédemment, chapitre II, alinéa 14.

²² À l'endroit cité précédemment, chapitre IX, alinéa 25 (italique de M.A.).

²³ À l'endroit cité précédemment, deuxième appendice, alinéa 13. (italique de M.A.)

intuitive, dont il s'agit précisément dans cet œuvre. Steiner en parle, par exemple dans son *Évangile de Jean* : « Cet ouvrage [la *Philosophie de la liberté*, M.A.] est un organisme articulé et organisé et le travail à fond des idées de cet ouvrage provoque quelque chose comme un entraînement [Trainierung] intérieur. »²⁴

Le problème

Aussi longtemps que la faculté d'intuition morale décrite par Steiner n'est pas devenue une capacité pratique de la très grande majorité de la société, il faut encore certaines normes morales qui ont un caractère de validité commune pour le fonctionnement de celle-ci. Steiner lui-même attira l'attention en distinguant clairement le chemin vers le but de l'individualisme éthique caractérisé par lui, de ce but même et en attribuant, à l'action selon des normes sur le chemin vers le but visé, non seulement un rôle « justifié »²⁵, mais en caractérisant encore ce mode d'agir même comme une « étape préliminaire indispensable de moralité »²⁶.

L'éthique du devoir de Kant représente la conception du penser des Lumières et libéral la plus différenciée, à la rigueur la plus développée et la plus influente jusqu'aujourd'hui à bon droit en Allemagne, dans le contexte de l'éthique normative, laquelle conception se trouve aussi être la marraine de la *Grundgesetz* [Loi fondamentale]. Dans la *Philosophie de liberté*, Steiner place cette éthique expressément « à l'opposée »²⁷ de son individualisme éthique et conçoit la moralité décrite par Kant, en conformité à l'impératif catégorique, comme une « simple moralité de conformité légale » à la différence de la « moralité libre » de l'individualisme éthique.²⁸ Tandis qu'il entreprend cette qualification, il fait manifestement valoir pour l'éthique kantienne le second degré de motif décrit par lui, celui des principes moraux. Ma thèse que je souhaite développer de manière plausible dans ce qui va suivre, c'est qu'ici Steiner entreprend une estimation fautive et classe donc l'éthique de Kant sous sa « valeur » effective.²⁹

Points de vue fondamentaux

Si mon interprétation du classement de Steiner de l'éthique de Kant est correcte, Steiner aurait perdu de vue à cet endroit la distinction fondamentale entreprise par Kant et totalement essentielle pour son éthique d'une action « conforme au devoir » et d'une action « à partir du devoir ».³⁰ Une simple action extérieurement motivée, lors de laquelle une norme ou une loi est seulement suivie pour la raison que, par exemple, l'on a peur d'une éventuelle punition ou perte de considération, ne représente pas pour Kant, l'action véritablement morale correcte. Seul l'agir *à partir* du devoir, conformément à l'impératif catégorique, répond pour Kant de la moralité véritable de l'être humain, à la différence de la simple légalité, ainsi désignée par lui.³¹ Pour cette raison, il n'éprouve pas la maxime de l'action,

²⁴ Conférence du 31 mai 1908 dans du même auteur : *L'Évangile de Jean* (GA 103), alinéa 3 Voir aussi Frank Teichmann : *La philosophie de la liberté de Rudolf Steiner comme manuel d'exercice et d'apprentissage*, dans Dietz (éditeur) ; Teichmann : *Résurrection dans le penser*, Stuttgart 1996 ; Thomas Kracht (éditeur) : *Expérience du penser*, Stuttgart 1996 ; du même auteur (éditeur) : *Connaître et réalité*, Stuttgart 2001 ; Sijmons : *Philosophie et idéalisme*, pp.322 et suiv.

²⁵ À l'endroit cité précédemment, chapitre IX, alinéas 32 et 43.

²⁶ À l'endroit cité précédemment, chapitre X, alinéa 11.

²⁷ À l'endroit cité précédemment, chapitre IX, alinéa 26.

²⁸ *Ebenda*, alinéa 45.

²⁹ Hartmut Traub parle « d'erreurs de Steiner à l'égard de Kant » et de ses « méprises et mésinterprétations de l'éthique de Kant » (du même auteur : *Philosophie et anthroposophie*, Stuttgart 2011 p.170 et, selon le cas, p.681 ; voir *ebenda*, pp.199 et suiv., d'une « mésinterprétation grave de l'éthique de Kant par Steiner », parle Roland Kipke (du même auteur : *Liberté, morale et éthique — une réplique*, dans *Anthroposophie* 263, p.36.).

³⁰ Immanuel Kant : *Fondement de la métaphysique des mœurs*, AA IV, 397/398 et 406 ; du même auteur : *Critique de la raison pratique*, AA V, 71 et 81 (soulignement de M.A.). Les œuvres de Kant sont citées d'après l'*Akademie Ausgabe* (AA) (Recueils d'écrits, Berlin 1900 et suiv.) sous indication du volume et du numéro des pages.

³¹ Voir AA V, p.71, p.81 et pp.151 et suiv. ; ainsi que, du même auteur : *Métaphysique des mœurs*, AA VI, 219 et 225. Sous le terme « légalité » ne comprend pas une légalité, au sens étroit et positif du terme, mais plutôt comme une légalité morale.

selon laquelle l'être agit à partir du devoir, comme une contrainte extérieure ou intérieure, — et c'est en cela que consiste la pointe décisive de l'éthique kantienne ! — parce que sur la base de l'autonomie du vouloir³² dirigée par la raison, il s'est imposé ce devoir à partir d'un plein discernement sur les fondements de raisons pour ce faire et à partir d'une conviction intérieure « auto-légiférante³³ », d'où résulte son auto-obligation. Pour Kant, donc, agir libre ou agir à partir du devoir sont identiques sur le degré de la moralité. Kant exprime cela sans ambages lorsqu'il dit : « donc une volonté libre et une volonté sous des lois morales sont de même espèce »³⁴, et : « la loi morale n'exprime rien d'autre que l'autonomie de la raison purement pratique, c'est à dire la liberté »³⁵. Des maximes d'action au sens de l'impératif catégorique sont redevables de leur crédit de reconnaissance de la part de chacun qui agit à partir de ce qui résulte du discernement supposé dans les fondements de raison respectifs.

Lors d'une action à partir du devoir, le bien est conforme à un but en soi et non pas pour suivre des buts d'action extérieurs quelconques ou bien pour acquérir des avantages personnels (par exemple, une considération sociale, ou par acquis de conscience ou bonheur personnel)³⁶. La volonté nécessaire pour cela, la « bonne volonté »³⁷ est largement plus qu'un simple désir. Kant parle à cet égard expressément d'une mise en œuvre de tous les moyens pour autant qu'ils sont en notre pouvoir ».³⁸ Si l'on pose à la base de la signification caractérisée par Kant du concept d'action moralement juste, alors il devient évident ainsi, selon la concrétisation de ma théorie, que pour l'éthique de Kant on devra faire valoir, non pas le second degré du motif (principes moraux), mais beaucoup plus le troisième, pour le moins³⁹ (discernement moral). Cette estimation est essentiellement appuyée du fait que Kant et Steiner posent à la base de leurs réflexions éthiques le même concept de liberté. La liberté, qui sert de norme et est appelée dans ce contexte liberté positive⁴⁰, est appelée par Kant « autonomie »⁴¹ et celui-ci la caractérise de la manière suivante : « Que peut donc être la liberté du vouloir, sinon une autonomie, à savoir, la propriété du vouloir d'être lui-même une loi ? »⁴² Steiner comprend sous le terme « libre » ce qui suit : « libre est seulement l'être humain, pour autant qu'il est en situation de se suivre lui-même »⁴³ et sous le terme de « liberté », « de déterminer lui-même les fondements de son vouloir »⁴⁴. Malheureusement l'usage dont fait Steiner du concept de liberté se caractérise, dans la *Philosophie de la liberté*, par une inhomogénéité et une imprécision, tandis qu'il parle parfois de « liberté dans le penser »⁴⁵, parfois de « liberté dans l'agir »⁴⁶ et parfois de « liberté dans le vouloir »⁴⁷. La distinction systématique, usuelle et utile, dans la *Philosophie de la liberté*, entre liberté négative et celle positive, entre liberté intérieure et celle extérieure ou selon le cas, de liberté de décision (intérieur ou liberté du vouloir) et liberté d'action (extérieure ou liberté de choix), peut

³² Voir AA IV, pp.431-434, p.440, p.444 ; AA V, p.87.

³³ Voir AA IV, p.431, p.434, pp.438 & 440 ; AV V p.87.

³⁴ Voir AA IV, p.447 ; voir AA V, p.29.

³⁵ *Ebenda*, p.33.

³⁶ Voir AA IV, pp. 399 & 402 ; AV V, p.35.

³⁷ Voir AA IV, pp.393, 396, 403, 439 & 444.

³⁸ *Ebenada*, p.394.

³⁹ Dans une analyse très experte, Werner Heil développe le fait que Kant et Steiner s'accordent, relativement aux sources de la moralité (quatrième degré du motif dans la succession de Steiner), par contre pour ce qui est de l'apparition de la moralité dans la conscience, une différence existe (Voir Heil : *Individualisme éthique et impératif catégorique*, dans *Anthroposophie* 264, pp.139 et suiv. ; du même auteur : *L'expérience de la liberté dans la philosophie de Rudolf Steiner*, dans *Anthroposophie* : 265, p.226), de sorte que l'éthique de Kant, par conséquent sous l'aspect de l'expérience, doit être classée au troisième degré du motif.

⁴⁰ Voir *Ebenda*, pp.433, 440, 444.

⁴¹ Et p.452 ; AA V, p.87.

⁴² AA IV, p.447 ; voir *Ebenda*, p.440.

⁴³ GA 4, chapitre IX, alinéa 34 ; voir à l'endroit cité précédemment, alinéa 38, chapitre X, alinéa 6.

⁴⁴ À l'endroit cité précédemment, chapitre XII, alinéa 18. Steiner donne aussi, au moyen du critère de l'intuition, une autre caractérisation de la même liberté : cette liberté doit être attribuée à la volonté humaine, dans la mesure où celle-ci réalise de pures intuitions idéelles. » (à l'endroit cité précédemment, chapitre XII, alinéa 17 ; voir chapitre IX, alinéa 33).

⁴⁵ Par exemple, à l'endroit cité précédemment, chapitre 1, alinéa 1.

⁴⁶ Par exemple, *Ebenda*, alinéas 1, 13 & 17 ; chapitre IX, alinéa 35 ; chapitre X, alinéa 6 ; chapitre XII, alinéas 16 et suiv.

⁴⁷ Par exemple, à l'endroit cité précédemment, chapitre I, alinéa 7 ; chapitre XII, alinéas 17 et suiv.

nous venir en aide, pour décrire et identifier des phénomènes plus différenciés. À partir du contexte et des caractérisations concrètes de la *Philosophie de la liberté*, il en résulte que Steiner caractérise aussi bien la « liberté dans le penser » comme aussi la « liberté dans l'agir », comme la « liberté dans le vouloir » comme la même liberté⁴⁸ et veut signifier, dans tous les cas, la liberté de décision (liberté du vouloir). La comparaison des deux déterminations de liberté chez Kant et chez Steiner montre, pour l'essentiel, la concordance de ce qui est compris par tous deux sous le terme « libre » ou selon le cas « liberté ». Kant place « l'auto-législation » du vouloir au centre de sa conception de liberté, Steiner le « savoir-se-suivre-soi-même », ou selon le cas le « se-déterminer-soi-même ». Ces deux concepts de liberté peuvent être récapitulés par le concept, usuel dans la *Philosophie de la liberté*, d'auto-détermination.⁴⁹

Points de vue détaillés

1. Le projet de Kant, qu'il poursuit avec son éthique, traite du fondement aprioriste (à savoir purement rationnel) d'un principe moral suprême⁵⁰, qu'il appelle « impératif catégorique.⁵¹ » En outre, il s'agit pour lui de la preuve de la liberté indispensable à l'acte moralement juste, d'une part selon la possibilité du penser (*Fondement d'une métaphysique des mœurs*, 1785), de l'autre selon la réalité (*Critique de la raison pratique*, 1788)⁵². De la fondation du principe, l'agir empirique pragmatique doit clairement être distingué dans l'esprit du principe moral dans un cas concret unique. Là-dessus, Kant n'entre pas concrètement dans son éthique, mais purement et simplement par allusion, en général.⁵³

2. Au surplus, trois degrés universels d'éthique de Kant doivent être distingués : ce que Kant appelle la « loi pratique », l'impératif catégorique, possède le plus grand degré d'universalité et représente un principe objectif de l'agir, parce qu'il a cours pour tout être de raison. ⁵⁴ Il la dénomme aussi par le synonyme de « loi de mœurs »⁵⁵ « loi pratique »⁵⁶ ou « loi morale »⁵⁷ et la caractérise comme une loi « de possibilité d'une nature supra-sensible »⁵⁸. La teneur en est la suivante dans sa formulation de base : « L'impératif catégorique n'est donc que seul et unique et certes celui-ci : N'agis que par cette maxime-là, par laquelle tu peux en même temps vouloir qu'elle devienne une loi universelle. »⁵⁹ Ce principe moral suprême est purement formel et aucunement un principe matériel⁶⁰, c'est-à-dire qu'il ne propose rien de déterminé quant à son contenu. Il revendique purement et simplement des maximes capables de généralisation [ou d'universalisation, *ndt*]. Comme principe d'universalité, il est un critérium de jugement pour la moralité.⁶¹ Bien entendu la faculté de généralisation des maximes n'est pas à

⁴⁸ En particulier à l'endroit cité précédemment, alinéa 17.

⁴⁹ Heil renvoie aussi au fait que « l'idée de liberté chez Steiner est la même que celle chez Kant », à l'occasion de quoi il parvient à cette connaissance à partir de l'analyse d'autres textes. Voir Heil : *Individualisme éthique...*, p.139 ; du même auteur : *L'expérience de la liberté...*, p.221.

⁵⁰ AA IV, pp.389 et suiv.

⁵¹ *Ebenda*, p.421.

⁵² Voir AA V, p.3 et suiv.

⁵³ *Ebenda*, pp.67-70.

⁵⁴ AA IV, pp.400 & 420 ; AA V, pp.19 et suiv. & 34.

⁵⁵ *Ebenda*, par exemple, 31 et suiv. & 76 et suiv.

⁵⁶ *Ebenda*, par exemple, pp.21 et suiv. , 25-30, 34, 36 & 41.

⁵⁷ *Ebenda*, par exemple, pp.4, 29 et suiv., 32 et suiv., 36, 46 et 71-75. Kant parle aussi de « loi fondamentale de la raison pratique » (*Ebenda*, pp.30 & 43)

⁵⁸ *Ebenda*, 47 ; voir *ebenda*, 43. Qu'il ne s'agit pas ici d'une simple possibilité du penser, Kant le prouve par le « fait indéniable de la raison » (*ebenda*, 31 et suiv. & 47), à l'occasion il s'agit pour ce fait d'un fait concret intérieur qui est produit à partir d'un être jugeant moralement . Voir Otfried Höffe : *La critique de la raison pratique de Kant*, Munich 2012, p.154.

⁵⁹ AA IV, p.421 ; voir AA V, p.30. Heil conçoit l'impératif catégorique, à partir de bonnes raisons, comme exemple d'intuition morale. Voir Heil : *Individualisme éthique...*, p.136.

⁶⁰ AA IV, pp.421 & 444 ; AA V, pp.27-29 & 31. :

⁶¹ Maints auteurs parlent d'un « test », de « principe de test » selon le cas, « procédure de test » — **par exemple** Norbert Hoerster : *L'impératif catégorique de Kant comme teste de nos devoir moraux*, dans Manfred Riedel (éditeur) *Réhabilitation*

concevoir en allant jusqu'aux conséquences pragmatiques empiriques de l'action — « Quelle serait la conséquence que chacun agit de telle ou telle manière ? »⁶² — qui devraient être contrôlées comme critères pour ou contre la maxime concernée (ce qu'on appelle une interprétation « conséquentialiste » de la généralisation⁶³). Il s'agit beaucoup plus de contrôler la structure interne de la maxime elle-même. Dans le cas de ce que Kant appelle des devoirs « parfaits »,⁶⁴ on doit contrôler si la maxime contestable se laisse penser sans contradiction logique interne (ne-pas-pouvoir-penser). Avec ce qu'on appelle des « devoirs imparfaits »⁶⁵, à savoir simplement méritoires, il s'agit du contrôle du pouvoir-vouloir de la maxime, à savoir qu'il faut exclure que la volonté elle-même se contredise (ne pas-pouvoir-vouloir).⁶⁶ Les « maximes » possèdent un degré d'universalité intermédiaire. Elles représentent un principe subjectif de l'agir, puisqu'elles peuvent être diverses d'individu à individu.⁶⁷ Il est vrai qu'elles ne sont pas toujours diverses et dans le cas des maximes morales, elles seraient identiques si tous les êtres humains étaient de purs êtres de raison.⁶⁸ Des maximes décrivent chez Kant des attitudes fondamentales à l'encontre de domaines entiers d'action. Elles concernent l'art et la manière dont on conduit sa vie sous un certain point de vue dans sa totalité (par exemple, sainement, avec plein d'égards, en étant secourable, etc.). Un tel axiome de vie dans des situations de besoins pourrait avoir la teneur suivante : « Je veux (généralement) être secourable ». Les « règles pratiques », ainsi appelées par Kant, ne possèdent absolument pas de validité générale, car en tant que règles subjectives d'action, elles n'ont de validité que pour un individu et pour une seule et unique situation concrète.⁶⁹ Il n'est plus question ici de devoir (comme pour la raison pratique et les maximes), mais plutôt, simplement, d'inclinations personnelles. À titre d'exemple, une contextualisation de la maxime mentionnée plus haut « Je veux (généralement) être secourable », pourrait vouloir dire dans une situation de détresse concrète dans l'entourage personnel : « Je veux acheter pour mon ancienne voisine, madame X, une caisse de boisson ». Il faut dire au sujet de la relation entre maxime et règle d'action qu'une maxime, dans diverses circonstances d'action, requiert divers règles d'agissement, raison pour laquelle Kant indique qu'une maxime « a toujours plusieurs règles pratiques, sous elle ».⁷⁰ Dans cette mesure les maximes sont des règles d'un degré supérieur. Inversement, pour une règle d'action, plus d'une seule maxime est pensable.⁷¹ Dans l'éthique de Kant, il s'agit expressément d'une éthique de maximes.⁷² Elle n'est pas une éthique légale et elle n'est pas une éthique de règle d'action. Seule une éthique de maximes offre à l'action concrète l'espace de liberté nécessaire pour la distinction du sujet en tempérament, facultés et ainsi de suite ainsi que pour la prise en compte des conditions d'encadrement de chaque situation d'action. Une éthique de règle aboutirait inévitablement à l'inoculation d'une foutitude, qu'on ne pourrait pas embrasser du regard, de règles isolées et à une sorte de dressage moral. En outre, un jugement moral

de la philosophie pratique — Volume II, Fribourg 1974, pp.455-475 ; Hoerster : *Éthique et intérêt*, Stuttgart 2003, pp.105-121 ; Höffe : *Éthique et politique. Modèle et problème de base de philosophie pratique*, Francfort-sur-le-Main 1979, p.108 ; Dieter Birnbacher : *Introduction analytique dans l'éthique*, Berlin, New York 2003, pp.139, 142 & 145 — ou bien « d'expérimentation du penser de généralisation » — par exemple, Höffe : *Immanuel Kant*, 2012, pp. 116, 121 & 127 ; Birnbacher : *Introduction analytique dans l'éthique*, pp.142 & 144. Kant lui-même parle d'un « essai » [épreuve, *ndt*] (AA V, p.70 ; AA VI, p.225).

⁶² Ceci est la formulation du test de l'utilitarisme de règle à la différence de l'utilitarisme d'action voir Höffe (éditeur) : *Introduction dans l'éthique utilitariste*, Tübingen 1992 ; pp.31 & 37.

⁶³ Du même auteur : *La critique de Kant de la raison pratique*, pp.112 et suiv., & pp.118 et suiv.

⁶⁴ AA IV, p.421 . Un devoir parfait, [ou « accompli », *ndt*] est tel selon Kant qu'il « ne souffre d'aucune exception à l'avantage de l'inclination » (*ebenda*, p.421).

⁶⁵ *Ebenda*, p.41.

⁶⁶ Voir *Ebenda*, pp.422-424.

⁶⁷ Voir AA IV, pp. 400 & 420 ; AA V, pp.19 et suiv ; AA VI, p.225.

⁶⁸ Voir Höffe : *Éthique et politique*, p.87 ; du même auteur : *La critique de Kant de la raison pratique*, p.122.

⁶⁹ Voir AA IV, pp.389 & 420 ; AA V, p.19.

⁷⁰ *Ebenda*, p.19 ; Voir AA UV, p.420. Höffe désigne comme exemple : « l'attitude secourable de quelqu'un qui ne sait pas nager aidera quelqu'un qui se noie autrement que le nageur exercé » ; du même auteur : « *Immanuel Kant*, p.187.

⁷¹ Ici Höffe « décline » tout un exemple concret (voir du même auteur : *Éthique et politique*, p93.)

⁷² Steiner aussi parle à l'endroit central où il déclare les intuitions morales comme le critérium décisif pour l'action véritablement libre et morale de « maximes morales » (voir GA 4, chapitre IX, alinéas 23,25 et 30.)

n'est pas possible sur le plan d'actions isolées, mais au contraire seulement sur ces fondements-là de détermination des actions, à savoir donc, sur ceux des maximes, étant donné que derrière une seule et même action peuvent justement se tenir diverses maximes.⁷³

À partir de la conception de Kant du principe de moralité, requérant pour l'impératif catégorique des maximes aptes à la généralisation, il résulte que pour une action individuelle, justifiée par la situation et dans une situation concrète, dans l'esprit d'une maxime aucune déduction n'existe au moyen de laquelle l'impératif catégorique d'une manière nécessaire se laisse briser à terre. Tout aussi peu que des obligations morales sont construites par une procédure arrêtée au moyen de l'impératif catégorique.⁷⁴ Bien plus, une imagination est ici aussi nécessaire dans l'esprit de Rudolf Steiner, à partir de laquelle jaillissent les représentations morales convenables individuellement et au plan de la situation.⁷⁵ Selon Kant, il faut ici la faculté spécifique de la « force du jugement purement pratique, »⁷⁶ qui doit être « aiguisée par l'expérience »⁷⁷ et qui représente une vertu productive.⁷⁸ La moralité de cette représentation se laisse contrôler ensuite, lorsqu'elle a été découverte, avec le principe de test de moralité, à l'impératif catégorique : si les représentations résistent au test, elles sont acceptées, autrement elles sont rejetées. L'éthique des maximes de Kant n'est pas seulement ouverte pour une contextualisation individuelle et situative, elle en requiert une telle beaucoup plus contraignante à cause du degré caractérisé intermédiaire de généralisation des maximes. Une pure et simple éthique de règlement de l'agir rendrait superflue toute contextualisation, mais en étant grevée du danger de se raidir en dogmatisme de règlement. Parce qu'il s'agit dans l'éthique de Kant d'une éthique des maximes, qui fait abstraction des données changeantes de la personne, du champ social et de la situation concrète, l'espace de liberté nécessaire demeure ouvert pour celui qui agit de se faire valoir individuellement et d'une manière convenable en regard de la situation.

L'estimation de Steiner en détail

Sur l'arrière-plan de la compréhension de soi que l'on vient d'exposer de l'éthique des maximes de Kant, un regard se laisse à présent jeter sur les deux estimations exprimées de manière explicite par Steiner dans la *Philosophie de la liberté* au sujet de l'éthique kantienne afin d'en entreprendre un jugement correct.⁷⁹

Au premier endroit⁸⁰, Steiner redonne dans ses mots l'impératif catégorique conformément au sens : « Celui kantien est tout juste le contraire de ce principe moral [individualisme éthique ; MA.] : agis en sorte que les axiomes de ton action puissent valoir pour tous les êtres humains. » En se rattachant à cela il commente : « Cette proposition est la mort de tous les mouvements individuels d'action. Non pas comme agiraient tous les êtres humains, voilà ce qui peut être décisif pour moi, mais plutôt ce qui est à faire pour moi dans le cas individuel. » Plaçons, en face de la citation de Steiner librement redonnée, l'impératif catégorique dans sa formulation textuelle chez Kant : « Agis seulement selon cette maxime-là, au travers de laquelle tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi

⁷³ Au sujet de la suprématie de l'éthique des maximes de Kant vis-à-vis des éthiques des règles voir Höffe : *Éthique et politique*, pp.93-102 ; du même auteur : *Immanuel Kant...*, pp.187 et suiv. & p.201 ; du même auteur : *La critique de Kant de la raison pratique*, pp.132-130.

⁷⁴ Du même auteur : *La critique de Kant de la raison pratique*, p.68.

⁷⁵ GA 4, Chapitre XII, alinéas 3 et suiv. Une imagination morale est requise, en particulier dans de telles situations dans lesquelles sur la base de deux maximes s'excluant réciproquement en en arrive à une collision de devoirs.

⁷⁶ Par exemple : AA V, pp.30 et suiv., 43,57 & 67-69. « Pur » veut dire ici « *a priori* (ou bien aussi indépendamment de tous les éléments empiriques de plaisir et de déplaisir) et « pratique » signifie non relié aux « objets de la simple capacité de connaissance », mais au contraire sur les fondements de « détermination du vouloir » (*ebenda*, pp.15 et 19 et suiv.).

⁷⁷ AA IV, p.389.

⁷⁸ Kant parle d'une « capacité », qui permet de produire quelque chose (AA V, p.15).

⁷⁹ Traub a déjà analysé de manière critique ces deux passages (du même auteur : *Philosophie et anthroposophie*, pp.681-688). Pour autant, mon analyse ne représente pas une simple répétition de cette critique, alors que je l'entrepris à partir d'un horizon de jugement plus vaste et différencié et que j'espère en rendre plus plausible de ce fait les résultats.

⁸⁰ GA 4, chapitre IX, alinéa 26.

universelle »⁸¹ la comparaison montre que l'impératif catégorique de Kant n'exige pas de réfléchir — pour savoir si les axiomes d'action peuvent valoir pour *tous les êtres humains* (impératif de Steiner), ou de savoir comment *tous les êtres humains* agirait dans un cas individuel (commentaire de Steiner) — mais il exhorte au contraire à des maximes qui peuvent être une *loi universelle*. Cette distinction est décisive ! Car, comme exposé ci-dessus, démontrer cette aptitude à la généralisation des maximes signifie, pour Kant, que l'on a à réfléchir pour savoir si elles exhibent une contradiction interne, logique (ne-pas-pouvoir-penser relativement aux devoirs parfaits) ou selon le cas, si la volonté, qui repose à leur fondement, ne se contredit pas elle-même (ne-pas-pouvoir-vouloir relativement aux devoirs imparfaits). Steiner n'a pas vu cette différence. On a montré secondement que le grand avantage de l'éthique des maximes de Kant repose carrément dans son ouverture pour [l'expression de l' *ndt*] l'individuel sur le plan de la contextualisation, son éthique des maximes ne signifie donc pas la mort de tout ce qui est individuel dans la situation concrète de l'action. Cela non plus Steiner ne l'a pas vu.

Au second endroit, Steiner cite textuellement une des déclarations très rarement pathétiques de Kant, qui, d'une manière significative, se trouve dans le contexte des développements qui concernent l'exaltation morale. Il s'agit d'un paragraphe tiré de la *Critique de la raison pratique* de Kant que Steiner cite — comme cela va être montré tout de suite — avec beaucoup d'omissions péremptoires : « *Devoir ! toi, grand nom sublime, tu ne conçois en toi rien de ce qui se fait aimer et qui s'insinue en soi, mais tu requiers au contraire une soumission* », toi qui « *dresses une loi... , devant laquelle toutes les inclinations disparaissent, dès qu'en secret elles s'opposent à elle* »⁸² Ce « chant de louange » du devoir, par Kant, Steiner le place immédiatement en opposition à son « chant de louange » de la liberté : « *Liberté ! ton nom humainement amical, saisit en toi tout ce qui se fait aimer moralement et qui honore au mieux mon humanité en faisant de moi le serviteur de personne, tu n'ériges pas simplement une loi, mais tu attends au contraire ce que mon amour moral lui-même reconnaîtra comme loi, puisqu'il se ressent seulement non-libre face à toute loi imposée.* »⁸³ Si l'on lit les concepts choisis par Kant — en apparence non équivoque à interpréter pour Steiner — « devoir », « soumission » et « loi érigée », sans connaissance plus détaillée de l'éthique kantienne, il se peut que les concepts opposés utilisés par Steiner, dans la seconde citation — pour préciser : « liberté » (versus « devoir), « faire de moi le serviteur de personne » (versus soumission) et « loi librement reconnue » (versus loi érigée », apparaissent concrètement plausibles et convenables. Il est vrai que si l'on lit *in extenso* le passage de Kant, très abrégé⁸⁴ par Steiner, dans toute sa longueur sur l'arrière-plan de la compréhension de soi de l'éthique kantienne, l'interprétation de Steiner se révèle alors très problématique dans ce passage de la *Philosophie de la liberté*.⁸⁵ La citation complète de Kant a la teneur suivante : « *Devoir ! toi, grand nom sublime, qui ne conçois rien de ce qui se fait aimer et s'insinue dans les bonnes grâces en soi, mais exiges une soumission, toi qui ne menaces nonobstant rien de ce qui incitait et effrayait l'inclination naturelle du cœur et de l'âme pour mouvoir la volonté, mais qui ériges au contraire simplement une loi qui trouve d'elle même l'entrée du cœur et s'attire nonobstant le respect, malgré la volonté (pas même toujours sans obéissance immédiate), devant laquelle toutes inclinations cessent, lorsqu'elles agissent en secret contre elle ; or cette loi est celle de ton origine respectable et où l'on y découvre l'insertion de ton origine noble repoussant fièrement toute affinité aux inclinations et des racines de laquelle fait dériver la condition de cette valeur, qu'on ne peut négliger, que seuls des êtres humains peuvent se donner eux-mêmes ?* »⁸⁶ Comme on le voit, premièrement, le « chant de louange » du devoir, en cet endroit cité par Steiner, n'est pas du tout l'intention principale de Kant, mais il

⁸¹ AA IV, p.421.

⁸² GA 4, chapitre IX, alinéa 44.

⁸³ *Ebenda*.

⁸⁴ Heil signale aussi ce fort raccourcissement problématique de la déclaration de Kant (voir du même auteur : *Individualisme éthique et impératif catégorique*, p.138).

⁸⁵ Dans une méconnaissance très provocante de l'impératif catégorique, Steiner en parle même, dans *La conception du monde de Goethe* (GA 6), comme d'un impératif catégorique qui se trouve « avec un fouet » derrière l'être humain (à l'endroit cité précédemment, Chapitre 1.6, alinéa 4).

⁸⁶ AA V, p.86.

représente bien plus la formule pour s'adresser au devoir dans le contexte d'une question adressée à lui et certes, la question de la source de la moralité chez les êtres humains.⁸⁷ Secondement, il devient clair que Steiner a laissé tomber ces parties-là de la citation, lesquelles élucideraient qu'avec le « devoir » et la « soumission », totalement dans l'esprit de la compréhension de soi de l'éthique de Kant développée ci-dessus, celle-ci a à l'esprit le devoir de soi et la soumission de soi du sujet de l'action guidée par la raison et de manière autonome, ce qui constitue en effet carrément la pointe de l'éthique kantienne. C'est à cela que renvoient d'une manière non-équivoque les passages intercalés que l'on a laissé tomber, pour préciser que le devoir « ne menace pas, ce qu'une inclination naturelle » stimulerait chez l'être agissant moralement et qu'avec la loi morale, il s'agit d'une loi telle que l'être agissant la fait sienne [tout naturellement, *ndt*] « de soi ». Dans la *Critique de la raison pratique*, Kant parle à plusieurs reprises de « loi de liberté »⁸⁸, aux endroits décisifs, au passage desquels il s'agit de l'application de la loi morale et pour l'élucidation du concept d'autonomie, Kant oppose toujours expressément à celui-ci, aux endroits cardinaux, le concept d'hétéronomie (détermination par autrui).⁸⁹

Le rôles des penchants [inclinations, *ndt*]

Selon l'éthique de Kant, des penchants ne doivent pas généralement être amenés à cesser, seulement ils ne peuvent pas être, à la place de la raison, l'instance fondatrice des maximes morales. Si une motivation psychologique, soutenant une inclination, devait s'associer en plus à une maxime déterminée par la raison, ceci ne serait pas interdit aux yeux de Kant. C'est une grande méprise fréquemment manifestée, laquelle se rencontre non seulement chez Steiner, mais plus encore tout particulièrement, d'une manière proéminente, chez Schiller, à savoir que la conception de Kant de l'impératif catégorique prohiberait de faire le bien aussi avec propension. Bien au contraire, dit Kant en sus, « qu'un penchant à l'instar du devoir [...] peut beaucoup faciliter le vertu des maximes morales », bien qu'une inclination ne puisse produire, c'est-à-dire fonder, des maximes.⁹⁰ Il va de soi qu'avec Kant on peut faire le bien avec propension, mais non pas à partir d'un penchant, ce qui est la différence décisive. À ce propos Kant déclare tout à fait clairement : « L'essentiel de toute détermination du vouloir au moyen de la loi moral c'est qu'en qualité de vouloir libre [...] avec rupture de toutes inclinations, **dans la mesure où** elles pourraient être contraires à cette loi-là, il soit simplement déterminé par la loi. »⁹¹ Une rupture de tous les penchants doit expressément ne s'ensuivre que sous la condition que ceux-ci agissent à l'encontre de la loi morale, mais pas dans tous les autres cas. Mais l'élément décisif pour le concept de moralité de Kant c'est que le bien soit aussi fait, si le penchant pour cela ne devait pas exister. Agit réellement moralement d'une manière correcte non pas celui qui agit par sympathie, par exemple, en n'aidant que ses amis, mais au contraire celui qui vient en aide à l'encontre de ses inclinations (par exemple une antipathie). Dans ses *Énigmes de la philosophie*, Steiner cite deux distiques connus de Schiller, dirigés contre l'éthique de Kant tirées des *Xénies* et suit la fausse interprétation de l'éthique de Kant par Schiller s'exprimant ici.⁹² La teneur des distiques est la suivante : Scrupule de conscience morale : / J'oblige volontiers les amis, malheureusement je le fais avec goût / Et souvent cela me ronge de n'être pas vertueux. // Decisum : / Alors pas d'autre conseil : tu dois essayer de les mépriser, / Et faire ensuite avec dégoût comme le

⁸⁷ Kant identifie comme source de moralité, « origine primordiale » et « racine » du devoir cette part-là de la « personnalité » de l'être humain qui appartient « au monde intelligible » (*ebenda*, p.87), donc au monde qui n'est accessible que par le penser. La valeur que les êtres humains seuls peuvent se donner » (*ebenda*, p.86), est celle de l'autonomie croissant à partir de la faculté de raison de l'être humain.

⁸⁸ **AA V**, pp.68-70.

⁸⁹ **AA IV**, pp.433 & 441 ; **AA V**, pp.33 & 43.

⁹⁰ *Ebenda*, p.118.

⁹¹ *Ebenda*, p.72 (soulignement en italique de M.A.).

⁹² Steiner : *Les énigmes de la philosophie (GA 18)*, vol.1, chapitre 6, alinéa 44.

devoir t'enjoint. »⁹³ Certes, Schiller n'évoque pas ici à bon droit une action isolée, mais plutôt une attitude fondamentale ou selon le cas une manière d'être dans la vie et touche pour le moins le niveau juste. Mais qu'il ait reproché à tort à Kant un rigorisme moral, tel qu'il l'exprime dans les distiques, il y a là-dessus unanimité parmi tous les interprètes réputés de Kant.⁹⁴ Si encore Schiller avait dit, au lieu de « avec goût », « par goût », alors on eût accepté cela comme un indice qu'il eût compris correctement le concept kantien de devoir, car une action par goût contredit parfaitement clairement celle réalisée par devoir.

C'est précisément parce que Kant avait devant les yeux, au moyen de ses multiples réflexions anthropologiques, une image de l'être humain à l'instar d'un être de nature et d'esprit⁹⁵ lors de la conception de son éthique — à laquelle appartient le fait de ne se faire aucunes illusions sur la nature instinctive de l'être humain et sa propension au mal —, qu'il a décrit sa conception éthique pour ainsi dire dans une mesure exacte en considération de la nature de l'être humain comme elle a été caractérisée ci-dessus. Kant est aussi suffisamment réaliste pour considérer comme une « image archétype » seulement la volonté « sacrée » qui reçoit sa base de détermination de l'impératif catégorique, une image archétype de laquelle l'être humains, comme être de raison fini a la vertu d'approcher seulement « infiniment ».⁹⁶

« Inconséquence » finale

Steiner est finalement inconséquent dans sa critique de l'éthique des maximes de Kant, alors qu'il parle non seulement dans l'action à partir d'intuitions morales d'une « *maxime* de morale »⁹⁷ et d'un « *principe* de morale »⁹⁸, mais encore finalement telle une sorte de couronnement à son individualisme éthique, lorsqu'il formule lui-même une « *maxime* de base de l'être humain libre ». Sa teneur est la suivante : « Vivre dans l'amour de l'action et laisser vivre dans la compréhension du vouloir d'autrui, c'est la maxime fondamentale de l'être humain libre. »⁹⁹ Cette maxime est effectivement une maxime dans la pleine acception du concept kantien avec le degré moyen d'universalité décrit. Elle pourrait directement provenir de Kant comme exemple de parade. Au moyen de cette maxime de base, l'individualisme éthique de Steiner ne se dévoile finalement pas comme une stricte situation d'éthique intégrale, mais plutôt comme une éthique qui exhibe la qualité d'une éthique de maximes avec ses propres prérogatives désignées.

Die Drei 10/2016.

(Traduction Daniel Kmiecik)

Dr. Marcus Andries diplômé en mathématiques, études de l'anthroposophie auprès de Frank Teichmann à Stuttgart et de la philosophie auprès du Pr. Dr. (Dr. *honoris causa* à de multiples reprises) Otfried Höffe à Tübingen., enseignant (en lycée) en philosophie/éthique et mathématiques ainsi que chargé de cours pour la philosophie/éthique au séminaire d'état pour la didactique et la formation des enseignants à Rottweil.

⁹³ Friedrich Schiller : *Xénies. Les philosophes. Les Xénies* ont été composées par Schiller et Goethe ensemble, mais ces distiques peuvent clairement être attribués à Schiller. Voir la note à la page 820 de l'ouvrage de Reiner Wild dans Johann von Goethe : *Recueil des œuvres selon les époques de leurs créations*. Éditions de Munich, volume 4.1, Munich/Vienne 1988, p.1186.

⁹⁴ Par exemple Herbert J. Paton : *L'impératif catégorique*, Berlin 1962, pp.41-45 ; Marcus G. Singer : « *Généralisation dans l'éthique*, Francfort-sur-le-Main 1975, p.257 & pp.266-277 ; Günther Patzig : *Éthique sans métaphysique*, Göttingen 1983, pp.163 et suiv. ; Höffe : *Immanuel Kant*, pp.171 et suiv., pp.194 et suiv. et p.201 ; du même auteur : *La critique de Kant de la raison pratique*, pp.187 et suiv. ; Birnbacher : *Introduction analytique à l'éthique*, pp.309 et suiv.

⁹⁵ Tout à fait explicite dans la *Critique de la raison pratique*, par exemple : **AA V**, p.87.

⁹⁶ **AA V**, p.32 ; voir *ebenda*, pp.83 & 122.

⁹⁷ **GA 4**, Chapitre IX, alinéas 25 et 30 (italique de M.A.)

⁹⁸ *Ebenda*, alinéas 23 & 26 (italique de M.A.) Précisément parce que Steiner, sous cette maxime de morale et selon le cas, sous celui de principe de morale ne comprend aucune maxime, ou selon le cas aucun principe dans l'esprit de l'éthique de Kant, le choix des termes prête à malentendu.

⁹⁹ *Ebenda*, alinéa 36.